



Mairie  
08000 WARCQ  
03.24.56.01.62  
[warcq@orange.fr](mailto:warcq@orange.fr)  
[www.warcq.fr](http://www.warcq.fr)

## ARRÊTÉ N° 46 – 2024

### Arrêté de circulation Boulevard Lucien Pierquin, RD n° 8043

Travaux d'aménagement d'un tourne-à-gauche

Le Maire de WARCQ,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement,*

*Vu le Code de la Route et notamment l'article R411-5,*

*Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la signalisation des routes et autoroutes,*

*Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire),*

*Vu la demande formulée par Monsieur Vincent NIVOIX, représentant la société SNC URANO, 3 Rue François Urano, CS 80761 WARCQ, en date du 24 mai 2024, concernant des travaux d'aménagement d'un tourne-à-gauche sur le Boulevard Lucien Pierquin, RD n° 8043, au droit du Chemin du Château d'eau,*

*Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 classant la route départementale n°D8043 dans la liste des Routes à Grande Circulation (R.G.C.),  
Considérant qu'il est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise qui effectue les travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et l'aménagement d'une voie spéciale de « tourne-à-gauche », de réglementer la circulation sur le Boulevard Lucien Pierquin, quartier de la « Mal Campée », au droit du Chemin du Château d'eau,*

## ARRÊTE

Article 1 : Les restrictions de circulation et de stationnement, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Du lundi 03 juin 2024 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2** : La circulation pour tous les véhicules s'effectuera en alternat par feux tricolores de chantier, sur le Boulevard Lucien Pierquin, route départementale n° D8043. Cette réglementation s'appliquera, sur la section suivante, dans les deux sens de circulation : de la limite d'agglomération au PR 47+608 jusqu'au n° 115 Boulevard Lucien Pierquin.

Les manœuvres de dépassement seront interdites en approche des zones alternées.

**Article 3** : Le stationnement sera également interdit, au droit des travaux.

**Article 4** : Les panneaux de signalisation matérialisant cette réglementation seront mis en place par l'entreprise SNC URANO.

**Article 5** : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- *Monsieur le Président du Conseil Départemental des Ardennes,*
- *Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,*
- *Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie des Ardennes,*
- *Monsieur l'agent de Police municipale,*
- *Monsieur le Responsable du Services du SAMU,*
- *Monsieur le Directeur du SDIS,*
- *Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole,*
- *Monsieur le Directeur de la RDTA,*
- *Monsieur le Directeur des transports urbains d'Ardenne Métropole.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 31 mai 2024



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.